



AVIS

En conformité des articles 13 et 15 de la loi du 13 avril 1984 sur l'administration des communes

**Le Conseil municipal de la commune de Collonge-Bellerive
est convoqué pour une séance ordinaire le**

**mardi 29 septembre 2026, à 20h00,
à la salle du Conseil municipal**

ORDRE DU JOUR

- 1. Proposition de modification de la directive relative à la nomination des membres suppléants du Conseil municipal**
- 2. Prestation de serment de M. Renato Bortolotti (Vert'libéraux) en tant que membre titulaire du Conseil municipal**
- 3. Prestation de serment de M. Christophe Iselin (Vert'libéraux) en tant que membre suppléant du Conseil municipal**
- 4. Communications du bureau du Conseil municipal**
- 5. Approbation du procès-verbal de la séance du 23 juin 2026**
- 6. Rapports des commissions**
 - Sociale du 18 juin 2026 ;
 - Bâtiments et logement du 25 juin 2026 ;
 - Sécurité du 25 août 2026 ;
 - Environnement et développement durable du 26 août 2026 ;
 - Environnement et développement durable budget du 2 septembre 2026 ;
 - Sports budget du 3 septembre 2026 ;
 - Routes et infrastructures budget du 7 septembre 2026 ;
 - Aménagement budget du 8 septembre 2026 ;
 - Finances du 14 septembre 2026 ;
 - Sécurité budget du 15 septembre 2026 ;
 - Sociale du 17 septembre 2026 ;
 - Bâtiments et logement budget du 21 septembre 2026 ;
 - Scolaire budget du 22 septembre 2026 ;
 - Culture et loisirs budget du 23 septembre 2026 ;
 - Sociale budget du 24 septembre 2026.

7. Projets de délibération

- D26-14** Proposition relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 2'100'000 F, destiné aux études ainsi qu'à la mise en œuvre de l'initiative populaire communale intitulée « Pour des routes et des espaces publics communaux ombragés et végétalisés » - *proposé par le Conseil administratif*
- D26-15** Proposition relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 445'000 F, destiné aux travaux de réhabilitation de collecteurs d'eaux pluviales et d'eaux usées, situés au chemin des Rayes, dp8358, au chemin du Vieux-Vésenaz, dp8348 et dp8359 et au chemin Neuf-de-Vésenaz, dp8361 et dp9352, propriétés de la commune de Collonge-Bellerive - *proposé par le Conseil administratif*
- D26-16** Proposition relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de 230'000 F, destiné au réaménagement, à la réhabilitation de tronçons de collecteurs d'eaux pluviales et d'eaux usées ainsi qu'à l'enfouissement des lignes aériennes du chemin de Mancy, dp8385, dp8394, dp8397 et dp8407, propriétés de la commune de Collonge-Bellerive - *proposé par le Conseil administratif*
- D26-17** Proposition relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 77'000 F, destiné à l'acquisition de la nouvelle parcelle N° 10207 de 796 m² (issue d'une division de la parcelle N° 5705) de la commune de Collonge-Bellerive, sise chemin de la Tire, propriété de Madame Christine Pilet - *proposé par le Conseil administratif*
- D26-18** Proposition relative à la modification de la servitude de passage public à pied au profit de la commune sur la parcelle N° 6062 de la commune de Collonge-Bellerive, située entre le n°1 du chemin du Vieux-Vésenaz et la route de Thonon, propriété d'un ensemble de copropriétaires - *proposé par le Conseil administratif*
- D26-19** Proposition relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2026 d'un montant total de 902'000 F, destiné à divers travaux d'entretien, diverses prestations de services, divers achats de fournitures, d'équipements ou de mobiliers, à de fournitures d'énergies, à des amortissements ordinaires, aux charges de perception et de dépréciation des revenus fiscaux - *proposé par le Conseil administratif*

8. Projet de résolution

- R26-10** Résolution relative au projet de modification des limites de zones « Les Tattes-Sud », situé à l'est du carrefour de la route de Thonon et du chemin des Tattes à Vésenaz, sur le territoire de la commune de Collonge-Bellerive sur les parcelles n^{os} 4003, 6176, 6246, 6418, 6419 et 9745 (création d'une zone de développement 4B) - *proposé par le Conseil administratif*

9. Projets de motion

- M26-08** Offrons la possibilité au public de prendre la parole à la fin des séances du Conseil municipal – *proposé par MM. Renato Bortolotti et Sébastien Gindraux*
- M26-09** Création d'une ludothèque – *proposée par le groupe du Centre, Béatrice Leitner-Riat, Christine Morel, Marc Oberson, Anthony Giannasi*

10. Proposition relative à la clôture de la motion M25-01 « Pour une sécurité accrue des domiciles et des biens »
11. Proposition relative à la clôture de la motion M16-01 « Elaboration d'un projet « Immeuble avec Encadrement pour Personnes Agées » (IEPA) »
12. Questions au Conseil administratif
13. Communications des membres du Conseil municipal
14. Communications du Conseil administratif
15. Naturalisations à huis clos

Laurent WISLER
Président du Conseil municipal

Extrait du règlement du Conseil municipal de la commune de Collonge-Bellerive du 4 février 2025 (LC 16 111) :

Art. 27 Publicité des séances

Les séances du Conseil municipal sont publiques.

Art. 28 Public

¹ Pendant les séances, le public se tient assis aux emplacements réservés à son intention.

² Il garde le silence. Toute marque d'approbation ou de désapprobation lui est interdite.

³ Le président peut rappeler tout perturbateur à l'ordre. En cas de récidive, il peut lui enjoindre de quitter la salle.

⁴ Il est interdit, lors des débats, de filmer, de photographier, de téléphoner ou d'enregistrer.

⁵ Dès que le huis clos est déclaré, le public doit se retirer.

Collonge, le 18 septembre 2026